

Les créances bancaires en souffrance : Evolution et analyse

Overdue bank claims: Evolution and analysis

OUAKIL Hicham

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales

Université Ibn Tofail

Laboratoire d'Economie, Management Des Organisations

Hicham.ouakil@uit.ac.ma

ASSALIH Hicham

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales

Université Ibn Tofail

Laboratoire d'Economie, Management Des Organisations

E-mail : Hicham.assalih@uit.ac.ma

Date de soumission : 02/10/2019

Date d'acceptation : 25/12/2019

Pour citer cet article :

Ouakil, H & Assalah, H (2019) «Les créances bancaires en souffrance : Evolution et analyse », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Numéro11 : Décembre 2019 / Volume 4 : numéro 3 » pp : 860 - 880

Digital Object Identifier : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3605668>

Résumé

L'intermédiation financière agit sur les avoirs des acteurs économiques et des consommateurs, notamment par la rémunération, ce qui induit la création de richesse économique et financière. Notre étude a pour objectif d'analyser la capacité de l'entreprise à pouvoir honorer ses engagements futurs, de voir aussi le comportement bancaire du client et la manière dont il gère les fonds de la banque. L'importance que nous portons à cette relation est expliquée par, d'une part, la situation des créances en souffrance pour cette catégorie, d'autre part, lorsque l'un de ces acteurs essentiels n'assume pas sa fonction dans la chaîne de gestion des crédits, les autres doivent compenser l'écart. Ce qui astreint au superviseur bancaire de mieux contrôler l'efficacité et la gouvernance des entreprises, pour mieux rentabiliser l'utilisation de ses ressources.

Mots clés: créances en souffrances ; intermédiation financière ; la sélection adverse ; le risque moral ; asymétrie d'information

Classification JEL : G2, E4, E51

Abstract

Financial intermediation is the assets of economic agents and consumers, including payments, which induces the creation of economic and financial wealth. Our study aims to analyze the ability of the company to be able to meet its future commitments, see also the customer's bank behavior and the way he manages the bank's funds. The importance we give to this relationship is explained by one hand the situation of performing loans for this category, on the other hand when one of these key players does not assume its function in the chain management appropriations, the others must make up the difference. What compelled the banking supervisor to better monitor the effectiveness and governance of companies, for more profitable use of.

Keywords : Overdue Bank; Financial intermediation; Adverse selection; Moral hazard; Information of asymmetry.

JEL Classification: G2, E4, E51

Introduction

Plusieurs travaux (Gurley et Shaw, 1960), (Levine, 2005),... ont montré le rôle très important que joue les intermédiaires financiers dans la croissance et le développement des économies. Le développement financier peut s'appréhender de deux façons (M.Boutillier et J.C Bricogne, 2011), une quantitative par le développement du marché financier (taille, volume de transactions...) et une qualitative par une distinction entre une finance intermédiée et une finance désintermédiée. Ce qui va ensuite permettre de distinguer entre une économie de marché qui se développe grâce au marché financier et une économie d'endettement qui se développe grâce aux intermédiaires financiers.

Depuis lors, les travaux sur le rôle des banques dans le développement des marchés financiers à très vite mis en lumière leurs importances en matière de canalisation de l'épargne vers les crédits et la gestion des risques de cette canalisation.

Comme ses homologues dans les pays occidentaux, le secteur bancaire marocain a connu une croissance et une maturité depuis l'indépendance avec un rythme très soutenu depuis le début des années quatre vingt dix, suite à la politique monétaire libérale imposant des réformes des lois bancaires, et ce, depuis 1967 à celle de 2014, la dernière. Ceci, dans un objectif d'assurer une croissance économique saine et plus importante à la fois par l'amélioration de l'épargne et des investissements tant en quantité qu'en qualité, grâce au marché interbancaire.

Notre réflexion se porte sur une contrainte "pas la seule" parmi d'autres, qui entrave le développement du secteur bancaire et de toute l'économie nationale, c'est le non paiement total ou partiel des engagements des différents emprunteurs, surtout de la catégorie désignée par la PME et PMI.

A ce stade notre étude portera sur le comportement et l'identification des besoins solvables, tout en mettant en évidence l'importance des liens d'interdépendance banque et PME/PMI. Cette dernière, souvent caractérisée par une structure entrepreneuriale moyenne, une structure financière déséquilibrée et une capacité d'endettement saturée ou d'un malendettement qui renvoie à l'inadaptation du prêt avec les besoins. En conséquence, l'entrepreneur se trouve en quête de ressources de sauvetage et même de survie par une fuite devant le malendettement à un surendettement ce qui rend la PMI –PME dépendante du crédit bancaire.

Pour ce faire, nous avons décidé, dans un premier axe, d'analyser le développement du secteur bancaire marocain et en particulier, les motifs et les contraintes qui engendrent une telle situation que l'on qualifie très souvent de surendettement.

Dans le deuxième axe, vont être étudiées les mesures prises par les banques, en matière de surveillance et du suivi, des cas de débiteurs (PME/PMI) défaillants, et ce, afin de minimiser les effets négatifs du non paiement des engagements sur les banques marocaines, tout en séparant les clients de mauvaise foi de ceux qui sont en difficulté.

Pour accomplir une étude en économie et plus précisément dans le domaine bancaire, on doit se rappeler que : « La réalité ne se donne jamais d'elle-même au chercheur » (JOEL JALLADEAN, 1998), c'est à travers des prismes de grilles d'interprétation que les signaux reçus du monde réel sont perçus et expliqués. Dans notre document elle consistera à collecter les données nationales et de tenter de produire des représentations simplifiées sous forme de tableaux et graphes, les plus adéquats possibles de la réalité telle qu'elle est perçue, et ce, afin d'expliquer, de critiquer et de prévoir les tendances futures des provisions réservées aux risques d'impayés bancaires au niveau national, ce qui permettra aussi une bonne gestion du risque crédit.

L'analyse des créances en souffrance que nous proposons dans ce document, repose sur un outil très simple qui comprend la collecte des données financières à partir des états de synthèses du système bancaire, récupérés des Rapports de Bank Al Maghreb. Ces données présentées sous forme de tableaux et graphes feront l'objet de notre étude.

Les résultats du modèle peuvent aider aussi bien à l'interprétation ainsi qu'à l'analyse du processus de gestion des risques financiers et de la situation financière de la banque, rapprochant ainsi les objectifs de l'économie expérimentale à savoir :

- Tester les théories ;
- Produire des connaissances ou des données nouvelles ;
- Aider à la décision publique et privée dans beaucoup de domaines notamment l'économie bancaire.

Cet outil d'analyse (Tableaux et graphes) est certes très simple mais offre une représentation visuelle de certains résultats et un aperçu rapide de la situation actuelle de la relation (Entreprise-banque) marocaine. Il permet aussi d'élaborer des comparaisons dans le temps, ce qui permettra de porter des jugements sur la situation fragile des entreprises, surtout les PME et les PMI, représentant la plus grande partie des emprunteurs en difficulté de paiement, et donner ainsi des perspectives pour le système bancaire.

1 : La gestion du risque crédit

Le système financier est très large. Il englobe les banques, les compagnies d'assurance, les fonds de pensions, les sociétés financières, les banques d'affaires ... Lorsque un agent économique veut emprunter de l'argent il ne s'adresse pas directement au prêteur mais il passe par des intermédiaires financiers. Ces intermédiaires qui jouent le rôle des institutions, empruntent aux agents ayant des fonds excédentaires et prêtent aux agents dont le besoin est exprimé. Sans cette intermédiation les coûts de la transaction deviennent très coûteux voir impossible, ce qui explique le rôle primordiale des intermédiaires financiers.

Le deuxième rôle très important de ces institutions est leurs capacités de pouvoir gérer ou non le risque lié à cette intermédiation, dû généralement à une mauvaise connaissance de l'emprunteur (problème d'asymétrie d'information), ce qui empêche, parfois, la banque de prendre la bonne décision.

L'asymétrie d'information selon (Roger, 1988), peut être soit dû à un déséquilibre d'information entre deux parties, soit dû à l'importance des coûts liés à son obtention. (M. Goyer, 1995) détaille cette asymétrie d'information en trois types: *ex ante* dû à la mauvaise évaluation d'une demande de prêt; *on going* relative à la mauvaise affectation du prêt et le troisième type de l'asymétrie d'information est celui *ex post* dû à l'incapacité du prêteur de s'assurer de la bonne performance et de la bonne gestion de l'entreprise.

Par ailleurs, l'asymétrie d'information génère deux concepts économiques très importants en matière de gestion du risque crédit et qui sont : La sélection adverse et le risque moral. Le premier concept de la sélection adverse (Stiglitz et Weiss, 1981), met l'accent sur les possibilités que la banque peut octroyer un prêt à un mauvais payeur ou par contre refuser d'accorder des prêts à de bons clients. La probabilité pour la première situation (servir les mauvais payeurs) reste très importante, pour la simple raison que les emprunteurs en difficulté financière et cherchant activement des prêts, la probabilité d'avoir le prêt est très importante. Ce qui pousse généralement les banquiers à exclure la PME, considérée comme la plus risquée (Psillaki, 1995).

Le deuxième concept est le risque moral qui lui, vient après l'octroi de prêt, contrairement au premier, qui se pose avant la transaction. Ce risque moral dû, aussi à la mauvaise information, lorsque l'emprunteur change l'affectation des fonds servis par l'emprunt à d'autres fins

personnelles (Stiglitz et Weiss, 1981), ce qui affecte la régularité des remboursements et une incapacité d'honorer les engagements par la suite et ce qui se traduit par des coûts postérieurs au contrat de prêt liés au suivi et à la correction des divergences ainsi aux procédures qui suivent le non respect des clauses du contrat (Lavaste, 2001).

En plus des deux risques cités ci-dessus, on peut ajouter, l'incapacité de la PME à faire une bonne étude et évaluation de la faisabilité de l'affaire objet du financement, dans ce cas, même s'il y a une volonté de communiquer, la banque est dans l'incapacité de voir et d'avoir une bonne visibilité sur la rentabilité future du projet (Ngongang, 2015).

Les banques jouent donc, un rôle très important dans la transmission des fonds vers l'économie avec une réduction des coûts de transaction et le partage des risques, d'une part, mais, d'autre part, la banque a des contraintes de maximiser leurs profits.

L'information reste l'élément principal pour prendre les bonnes décisions et d'exploiter au mieux les occasions d'investissements profitables pour les deux parties, que ce soit pour l'emprunteur ou le prêteur.

A cet égard et suite à l'incertitude qui pèse sur les contrats de crédits, la banque adopte certains principes afin d'atténuer les effets de ces deux risques évoqués et pour faire face à une clientèle qui n'a pas une rationalité à l'utilisation des prêts. Parmi ces principes (les plus importants) on trouve en premier lieu, la meilleure sélection et la bonne surveillance, La durée de la relation et les garanties détenues (Szpiro, 2009).

Pour maximiser la rentabilité de l'institution financière, il faut une bonne sélection, c-à-d, éliminer les mauvais clients et ne pas perdre les bonnes opportunités mutuellement avantageuses. Pour ce faire, il faut au préalable avoir la bonne information fiable sur l'emprunteur, sa moralité, ses capacités, ses ressources, sa situation patrimoniale, la rentabilité du projet ...

Une fois le client servi et pour parer au risque moral, il faut exercer une surveillance continue pour le respect des engagements pris et l'empêcher du non respect des clauses. Une ancienneté très importante de la relation avec la banque permet aussi de minimiser, également, le risque de la sélection adverse et les coûts d'information; des multiples échanges avec le même client permet à la banque d'évaluer, avec un minimum d'incertitude, la rentabilité des projets objet des demandes de prêt. A. Boot (2000) a défini la relation bancaire

comme l'approvisionnement en services financiers par des intermédiaires financiers qui investissent pour avoir le maximum d'information fiable et efficace permettant d'avoir la bonne décision. Le dépôt de garanties et les nantissements jouent un rôle important dans le respect des engagements tenus lors de l'élaboration du contrat. Autre élément qui est aussi d'une efficacité non négligeable est celui du rationnement du crédit qui permet de minimiser le risque de la sélection adverse et le risque morale. Cela peut se faire, soit par la réduction du montant de la demande ou le cas échéant, par le refus du prêt sollicité. L'expérience a montré que plus le montant de prêt est faible, plus il est remboursé. En revanche, lorsque les montants des prêts sont importants, les emprunteurs détournent une partie des prêts pour d'autres fins (prestige, positionnement, divertissement...) qui peuvent impacter leurs capacités de rembourser et d'honorer leurs engagements.

1.1 : Crédit à l'économie et créances en souffrance.

Les banques dégagent des profits à partir de la transformation des actifs. Elles collectent des dépôts à court terme et distribuent une partie, sous forme de prêts à long terme. La transformation partielle des dépôts bancaires en crédits constitue, en économie libérale, la clef de voûte du système de financement de l'économie, et pour que le secteur bancaire marocain joue pleinement son rôle d'intermédiation entre épargnants et investisseurs en respectant les exigences du marché des capitaux, tout en restant plus attractif, les autorités monétaires ont décidé d'abandonner la politique quantitative, et ce, à compter de 1991, pour laisser place à celle qualitative en vigueur à ce jour.

Le désencadrement du crédit, la libéralisation du taux d'intérêt, l'unification du cadre juridique applicable aux établissements de crédit et leur internationalisation (Banques off Shore), plus de pouvoir et d'autonomie à Bank Al Maghrib, et ce, afin de renforcer, à la fois, et l'efficacité de ses interventions et la crédibilité de sa politique monétaire et de change. Tout cela, constitue les éléments d'une réforme radicale de notre système financier.

La réforme de 1993 visait à faire évoluer le système financier national d'une "Economie d'endettement" vers une "Economie de marché". En conséquence de cette réforme, une panoplie d'instruments financiers tels que les organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) et autres titres de créances négociables, se mettent progressivement en place, ce qui favorisera une augmentation considérable des crédits pour l'économie, que ce soit pour l'investissement ou à des fins d'exploitation. Depuis le début de ce siècle, qu'il

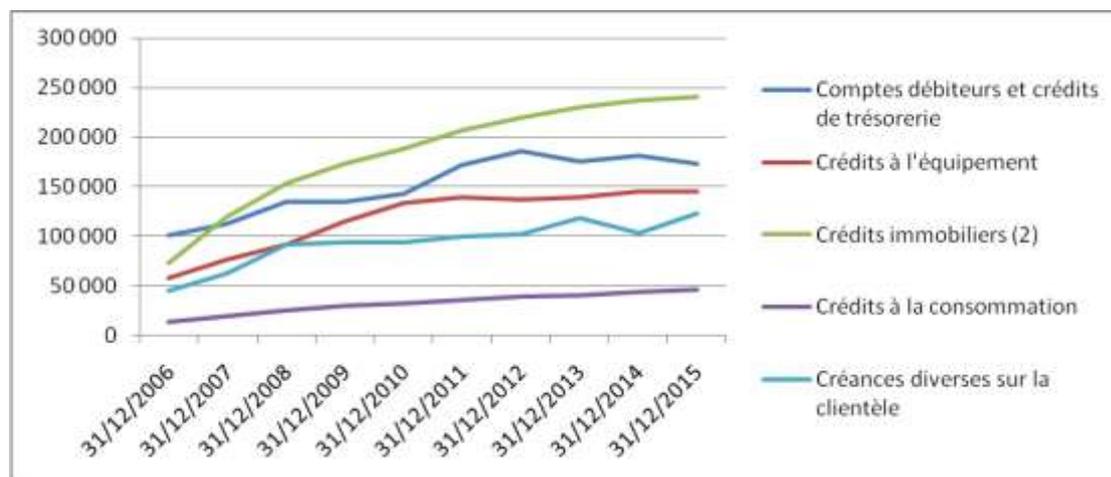
s'agisse de l'Etat, des ménages ou des entreprises non financières, caractéristique du capitalisme financiarisé, les crédits à l'économie sont passés de 325,5 Milliards de dirhams en 2006 à 843,1 Milliards de dirhams à fin de 2017 (Tableau 1), enregistrant une hausse de 517,6 Milliard de dirhams, soit une augmentation de 159%. Rapportés au PIB, les crédits à l'économie représentent 79,3% en 2017 contre 62,2% en 2006 comme indiqué dans le tableau et le graphe ci-après:

Tableau 1 : Ventilation des crédits bancaires par objet économique (en Milliards de DHs)

Années	Déc.06	Déc.07	Déc.08	Déc.09	Déc.10	Déc.11	Déc.12	Déc.13	Déc.14	Déc.15	Déc.16	Déc.17
Crédits bancaires	325,5	424,4	526,2	577,1	621,5	687,3	719,2	747,0	763,4	784,4	818,1	843,1
Ratio Crédit* bancaire/PIB	62,2%	75,0%	73,4%	77,1%	79,2%	83,8%	84,8%	83,2%	82,5%	79,5 %	80,7 %	79,3 %
Comptes débiteurs et Crédits de Trésorerie	101,4	112,8	134,5	135,1	143,0	172,3	185,7	175,3	180,6	172,0	172,7	167,4
Crédits à l'équipement	58,4	76,8	91,7	114,9	134,5	140,1	137,2	139,3	145,7	141,5	152,9	170,6
Crédits immobiliers	72,8	120,0	153,2	173,1	188,2	207,3	220,0	230,5	236,8	240,8	246,9	257,7
Crédits à la consommation	13,9	19,7	25,2	30,0	32,4	36,0	39,6	40,3	44,0	46,3	48,7	51,0
Créances diverses sur la clientèle	44,6	62,5	91,2	93,1	93,6	98,9	101,2	117,7	103,5	127,1	135,5	132,9
Créances en souffrance	34,4	32,4	30,3	30,7	29,7	32,5	35,3	43,7	52,5	57,4	61,4	63,6

Source : <http://www.bkam.ma> (données retraitées par l'auteur)

* Bank Al Maghreb rapport annuel 2017 page 87

Graphie 1 : Evolution des crédits bancaires par objet économique (en MDH)

Source : Auteurs

Les fluctuations de la demande de crédit ne sont qu'une manifestation des fluctuations économiques, et l'analyse de ces données, nous montre que la part la plus importante des crédits va au secteur privé, les crédits destinés au logement représentent la majeure partie des crédits à l'économie, soit 30,7% en 2017 (Graphie 1), enregistrant une augmentation très importante, passant de 72,8 milliards de dirhams en 2006 à 257,7 milliards de dirhams en 2017. Les prêts destinés à l'équipement ont augmenté de 248,9% et ceux destinés aux comptes courants et aux crédits de trésorerie ont augmenté, quand à eux de 170%, durant la même période. En ce qui concerne les crédits à la consommation, ils ont connu une progression de 331%, passant ainsi de 13,9 Milliards de dirhams à 51,0 Milliards de dirhams. Le crédit à la consommation est devenu, de plus en plus, une solution pour soutenir le développement du secteur bancaire dans ce nouveau contexte.

Connu depuis long temps (Schumpeter, Gerschenkron, 1962), (Goldsmith, 1969), (King et Levine, 1993) qu'il existe un lien entre le taux de croissance à long terme de l'économie et le niveau de développement du secteur financier, parmi ces effets, la mobilisation et la collecte de l'épargne, la fourniture d'informations sur les investissements envisageables et l'allocation d'épargne, le suivi des investissements en exécution et le contrôle de la gouvernance, la répartition, la diversification et la gestion des risques financiers.

Afin de préserver la solvabilité du secteur bancaire et un équilibre de leur structure financière, la réforme de 2005 a introduit des règles prudentielles, telles que la règle du capital minimum, la règle des fonds propres minimum ou prudentiels permettant de calculer des ratios

prudentiels ou le coefficient minimum de solvabilité, qui impose aux établissements de crédit de couvrir leurs risques pondérés à hauteur de 8%, au moins par leurs fonds propres nets. D'autres mesures et recommandations (Bale) on vu le jour, dans le but de renforcer le dispositif prudentiel existant afin de permettre aux établissements de crédit de maîtriser davantage les risques qu'ils encourent.

Parmi les risques qui suscitent une attention particulière, parallèlement à la croissance de tous les types de crédit à l'économie, le risque crédit, les créances en souffrance qui ont augmenté d'une proportion très importante, atteignant un niveau record, passant de 34,4 Milliards de dirhams en 2006 à 63,6 Milliards de dirhams, fin 2017 avec un ratio au crédit bancaire de 7,5% en 2017.

Les entreprises privées non financières occupent la première place, avec 60% des créances en souffrance, passant de 13,4 Milliards de dirhams en 2010 à 38,2 Milliards de dirhams à fin 2017 (Tableau 2), composée notamment des PME. Les particuliers représentent 40% des créances en souffrance, avec une augmentation de 48,8% pour la même période, composés en particulier par les salariés du secteur privé (Graphe 2), des personnes à revenu faible et bénéficiaires de crédits sociaux ainsi que des Marocains résidant à l'étranger, comme l'indiquent le tableau et le graphe suivants:

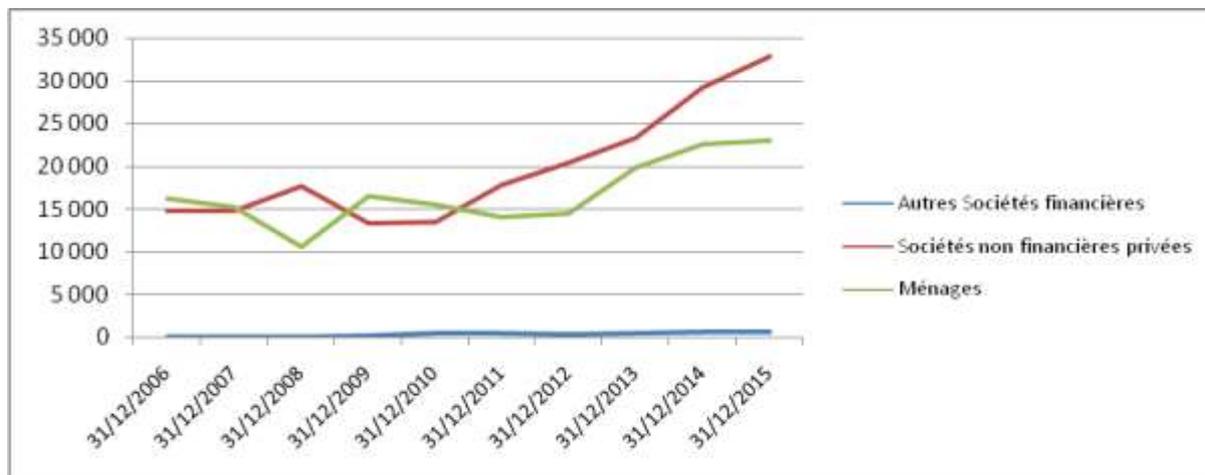
Tableau 2 : Les créances en souffrance par secteur institutionnel (en Milliards de DHs)

Années	Déc.06	Déc.07	Déc.08	Déc.09	Déc.10	Déc.11	Déc.12	Déc.13	Déc.14	Déc.15	Déc.16	Déc.17
Créances en souffrances/(taux*)	34,4 (10,5%)	32,4 (7,6%)	30,3 (5,8%)	30,7 (5,5%)	29,7 (4,8%)	32,5 (4,8%)	35,3 (5,0%)	43,7 (5,9%)	52,5 (6,9%)	57,4 (7,2%)	61,4 (7,5%)	63,6 (7,5%)
Autres Sociétés financières	0,77	0,66	0,42	0,257	0,490	0,568	0,405	0,480	0,679	0,7	0,8	0,9
Sociétés non financières privées	14,8	14,7	17,8	13,3	13,4	17,8	20,4	23,4	29,3	33,6	38,2	38,2
Ménages	16,2	15,1	10,5	16,5	15,4	14,0	14,5	19,8	22,5	23,2	22,3	24,5

Source : <http://www.bkam.ma> (données retraitées par l'auteur)

* Extrait de tableaux de bord des Etablissements de crédit et assimilés de Bank Al-Maghrib

Graph 2 : L'évolution des créances en souffrance par secteur institutionnel (en MDH)



Source : Auteurs

Le taux des créances en souffrance¹ est passé de 4,8% en 2010, à 7,5% à fin 2017, avec un encours de créances malsaines de 63,6 Milliards de dirhams dont 24,5 milliards proviennent des ménages . La couverture de ses créances en termes de provisions (Circulaire BAM, 19/G/2002), est passée de 75,2% à 71% entre 2006 et 2017.

L'augmentation du taux de ces créances est tirée principalement par les PME-PMI, qui subissent les effets de la conjoncture économique internationale, qui impact également et directement notre conjoncture nationale, par le fait que la faible croissance des pays partenaires, notamment la France, l'Espagne, l'Italie... engendre une faible demande de nos produits à l'exportation vers ces pays.

La gestion des créances en souffrance est considéré parmi les contraintes majeures qui entravent l'activité des établissements de crédit, ce qui impose à ces établissements d'accomplir d'énormes efforts de suivi et de recouvrement de ces créances, pour réduire le risque moral, sans oublier, bien sûr, les frais générés par le recouvrement, qu'ils soient à l'amiable ou judiciaire, ajouter à cela les dotations aux provisions qui ont dépassé la barrière de 44 Milliards de Dirhams à la fin de 2017 (voir tableau et graphe ci-dessous). En conséquence, cela a augmenté considérablement les coûts de risque des différentes banques de la place.

¹ Taux des créances en souffrance = Encours des créances en souffrance / Encours des crédits bancaires

1.2 Les provisions pour créances en souffrance

Ces créances sont considérées souvent comme des prêts improductifs non rémunérateurs, lorsque le principal ou l'intérêt est dû restant en impayé pendant 90 jours et plus.

Ce qui implique pour la banque une gestion de risque basée sur la classification des prêts en vue de leurs constituer en contre partie une provision appropriée. En revanche, ces créances en souffrance supposent, pour les entreprises et surtout les PME-PMI, une gestion très rigoureuse, car elles affectent négativement leur cash-flow et leurs capacités globales de survie, arrivant à 44,7 Milliards de Dhs en 2017 (Tableau 3).

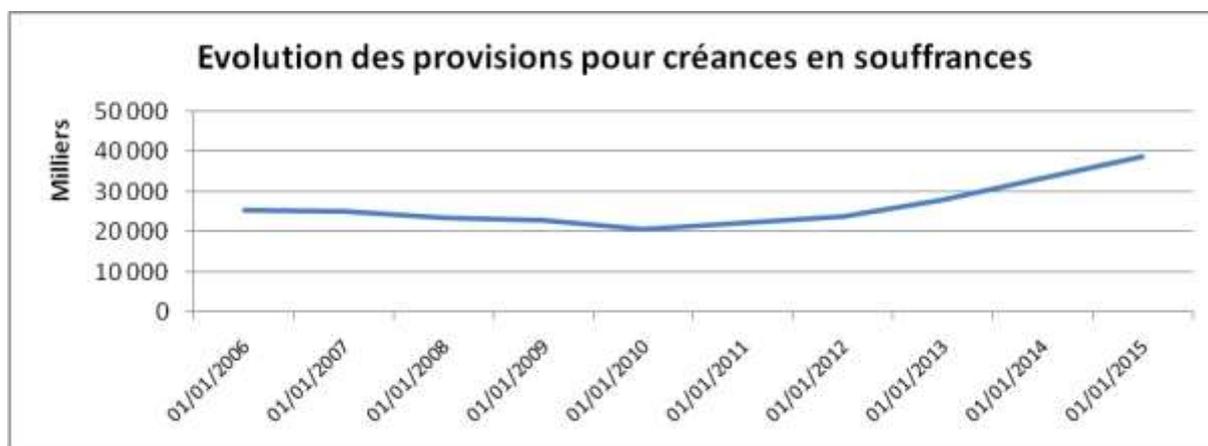
Tableau 3 : Les provisions pour créances en souffrance (en Milliards DHS)

Années	Provisions pour créances en souffrances	Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions*
31/12/2006	25, 321	ND
31/12/2007	25, 005	75,2%
31/12/2008	23, 445	75,3%
31/12/2009	22, 773	74,1%
31/12/2010	20, 594	70,1%
31/12/2011	22, 300	69%
31/12/2013	27, 715	64%
31/12/2012	23, 813	68%
31/12/2014	33, 358	65%
31/12/2015	38, 595	68%
31/12/2016	42,504	69 %
31/12/2017	44,730	71 %

Source : <http://www.bkam.ma> (données retraitées par l'auteur)

* Extrait des tableaux de bord des Etablissements de crédit et assimilés de Bank Al-Maghrib

Graph 3 : Evolution des provisions pour créances en souffrances



Source : Auteurs

Ces prêts improductifs constituent un indicateur très important pour la banque et l'entreprise, car il permet de dégager la qualité du portefeuille global d'une part, et d'autre part, il joue un rôle déterminant sur les décisions de la banque en ce qui concerne l'octroi de crédits, augmentant ainsi le risque de la sélection adverse.

Pour faire face à ces créances en souffrance, les banques doivent assurer un niveau agrégé des provisions, pour une adaptation efficace à ce genre de risque. Ainsi la gestion bancaire de ce risque doit couvrir les aspects suivants :

- L'étude du vieillissement des impayés : 30 jours, 60 jours, 90 jours, ... ;
- Classement des clients par branche d'économie pour connaître la tendance globale des incidents de paiements ;
- L'étude préalable permettra à la banque d'envisager des mesures pour inverser la tendance ;
- L'analyse des impayés avec prise en considération des détails utiles pour améliorer la capacité de remboursement et accélérer les solutions et les plans de recouvrement ;
- L'examen du niveau des provisions pour déterminer la capacité de la banque à faire face au défaut de paiement.

L'étude doit porter aussi sur l'impact de ces impayés sur le compte produits et charges pour mesurer raisonnablement ce risque.

2. Les créances en souffrance et leur gestion

Dans le cadre de déceler les sources de non paiement des engagements des emprunteurs qu'ils soient particuliers ou entreprises, il y a lieu de distinguer deux types de débiteurs:

- Le débiteur responsable de son endettement "le surendettement actif"; et
- Le débiteur endetté qui n'arrive pas à honorer ses engagements dans les délais, et cela dépend de plusieurs variables "exogènes" hors du contrôle du débiteur, appelé "surendettement passif".

Il y a plusieurs raisons pour qu'un client soit dans une situation d'endettement excessif selon le concept occidental, qu'on peut classer en deux parties : Celles relatives au particuliers (1) et celles liées à l'activité économique pour les entreprises et les professionnels (2). Elle peut être classée également en fonction des facteurs conduisant à cette situation d'endettement, qu'elle soit causée par le débiteur défaillant (surendettement actif) ou par des facteurs exogènes hors du contrôle liés à la dégradation de la conjoncture économique et sociale (surendettement passif).

2.1 Les causes des incidents de paiement des ménages:

Les contraintes liées au financement des ménages sont multiples et diffères par leur importance et leur influence sur le budget et la solvabilité des clients. Mais avant d'analyser ces contraintes, il y'a lieu de distinguer entre un bon financement qui est adapté à l'objet du crédit et un mauvais crédit, qui pour lui, non adapté à l'objet du prêt, ce dernier et celui qui mène le débiteur à une situation de malendettement, par la suite à l'endettement et au surendettement.

Parmi les causes majeures, il y a lieu de citer l'endettement lié au changement du mode de vie et du comportement du consommateur, devenu une société de consommation par excellence. La concurrence entre les établissements de crédits permet aussi aux particuliers de s'endetter davantage sans mesurer les conséquences par moments.

La mauvaise affectation 'par connaissance ou méconnaissance' du montant de prêt et/ou une mauvaise gestion de ces fonds, peut avoir des résultats très néfastes aussi bien pour le particulier que pour la banque, qui assume elle aussi une part de responsabilité. Donc ici, le rôle de la banque et primordial, elle doit servir les bons dossiers avec la bonne affectation et

les suivre dans l'affectation et la gestion de ses fonds, par un encadrement de proximité, elle est le garant de l'équilibre financier de leur client.

Mais les facteurs exogènes (les accidents de la vie) restent les principales causes de surendettement des ménages, tels que le licenciement causé par la dégradation de la conjoncture économique, suite à la diminution de la masse salariale ou la fermeture des sites ou carrément la faillite de l'employeur.

Aussi, le non transfert du montant total du solde de tout compte sur le compte bancaire du client, en cas de licenciement ou de démission

On peut également citer d'autres causes qu'on peut ajouter aux contraintes sur les ménages, tels que les jugements qui concernent des saisies sur les biens, sur salaire ou sur compte notamment.

D'autres éléments, même s'ils sont de moindre importance, peuvent influencer négativement sur la solvabilité des particuliers. Il s'agit notamment du changement de la domiciliation du salaire, du changement de travail dans le cadre d'une mobilité, du changement de statut, d'un détachement ou d'une mise à disposition ou d'une maladie.

Il y a lieu de souligner aussi, les facteurs qui relèvent du domaine de la communication, à savoir, l'absence d'échange de données ou de déclaration de part et d'autre de ces données entre les établissements, un système d'information pour certaines institutions financières ne disposant pas de moyens pour découvrir, avec objectivité, les cas de débiteurs en difficulté, et les solutions adéquates à son endettement par un contrôle et un suivi.

La non disponibilité d'une centrale de risque global et général de toutes les données qui peuvent mettre le client en situation de surendettement (impôts et taxes, amendes, loyers non payés, crédits, ...).

L'emplacement de la banque par rapport au client est un élément qui peut être pris en compte parmi les contraintes.

2.2 Les contraintes liées au financement de l'entreprise

Pour investir, les entreprises dont l'autofinancement est insuffisant se financent par des dettes à long terme ou par émission d'actions, parfois aussi, directement par émission d'obligations ou de billets de trésorerie sur le marché financier. Mais la plupart des entreprises sont de taille petite ou moyenne et n'ont pas accès direct au marché financier, faute de moyen humain et financier, les possibilités de financement sont alors limitées généralement aux emprunts auprès du système bancaire.

A l'échelle de l'entreprise, la demande de crédit étant l'expression d'un besoin, soit en quête de financement du cycle d'exploitation soit d'investir et croître. Cet arbitrage est fait selon plusieurs critères et entre différentes ressources mobilisables possibles et en fonction de plusieurs contraintes (BOUSHIB. K (2019)).

L'entrepreneur marocain résolument schumpétérien, doit faire face à des contraintes sérieuses lorsqu'il doit mobiliser des ressources financières, qu'elles soient externes (banque et marché financier) ou internes (fonds propres, augmentation de capital...).

L'accès au financement par le marché financier n'est pas à la portée de n'importe quelle entreprise en raison des conditions à respecter pour faire appel à l'épargne publique.

L'appel à des actionnaires extérieurs constitue pour les PME les PMI une menace de perte de l'indépendance et du contrôle. Le crédit bancaire reste donc la ressource la plus sollicitée par l'entreprise. Elle préfère s'adresser à la banque, à la fois pour ses besoins en fonds de roulement et pour ses investissements.

En effet, la banque doit normalement connaître l'entreprise qu'elle finance au moins autant que l'entrepreneur lui-même (ses besoins, ses partenaires, politique commerciale et financière, les difficultés du secteur, ses incidents de paiement...). Au fond, il s'agit d'abord et avant tout, d'une relation de confiance entre le créancier et le crédité.

Dans sa quête des ressources de financements, l'entreprise a généralement deux possibilités de la part de son banquier, soit par décaissement des fonds, soit par simple signature à titre de garantie en faveur d'un tiers, qui sont regroupées en trois familles: les crédits d'investissement, les crédits d'exploitation et les crédits à l'Import-Export (on ne va pas les détailler, ce n'est pas l'objet de notre analyse).

Pour que le crédit démarre dans des conditions normales, il faut, avant l'octroi, une bonne étude au préalable et une symétrie d'information. Le banquier doit normalement faire une sélection et un filtrage permettant de documenter la demande présentée (bilans et comptes de résultats, situation financière de l'entreprise, situation patrimoniale, situation récente du fond de commerce...), compléter ensuite par des informations bancaires (centrale de risque, centrale d'incidents, compte rendu de visite ...), ceci dans un but de minimiser au maximum le risque de la sélection adverse.

L'étude a pour objectif d'analyser la capacité de l'entreprise à pouvoir honorer ses engagements futures, de voir aussi le comportement bancaire du client et la manière dont il gère les fonds de la banque, ici une long relation avec la banque joue en faveur de l'étude et

permet ainsi une bonne sélection des clients justifiant d'une bonne relation antérieure et des bons antécédents.

C'est ainsi qu'un volume d'une dette sans aucun lien avec le chiffre d'affaire réel de l'entreprise, peut cacher une affectation des crédits court terme ou d'exploitation à des fins d'investissement. Des documents comptables qui ne représentent pas la réalité de l'activité économique de l'entreprise.

Un cycle anormalement long d'exploitation, peut cacher des difficultés sérieuses, dont l'origine peut être la mévente, une mauvaise gestion du stock ou par contre un stockage illicite, dans un but de spéculation, ce qui va affecter négativement la trésorerie de l'entreprise.

Le changement des fréquences de versements ou tout autre manquement aux engagements bancaires sont un indicateur d'une mauvaise situation de l'entreprise.

D'autres facteurs peuvent être également derrière une situation malsaine de l'entreprise (El Haloui M. 1997), tels que:

La non-application des lois en vigueur relatives à la mise à jour du dossier juridique, à savoir :

- ✓ L'Expiration de la validité de la procuration ou son absence ;
- ✓ L'Absence des PV de l'Assemblée Générale ;
- ✓ La non actualisation du Registre de Commerce ;
- ✓ La difficulté ou non-renouvellement des garanties;
- ✓ Les retards dans la présentation des déclarations légales.
- ✓ ...

Le caractère et la particularité de l'entreprise familiale, la divergence d'avis entre les actionnaires, particulièrement les gestionnaires et les problèmes de gestion ;

Un mauvais choix des programmes d'investissements, l'inadéquation entre les ressources financières et les investissements appropriés. (Servir un prêt de trésorerie pour l'achat d'un bien amortissable, c'est une erreur qui peut être fatale aussi bien pour l'entreprise que pour la banque)

Une mauvaise politique commerciale et une concurrence qu'elle soit locale, régionale ou internationale ou une politique du dumping suivie par d'autres groupes dans certains secteurs productifs envers des PME et des PME, doivent être surveillé de près par le banquier ou le responsable du recouvrement, et ce afin de minimiser les répercussions négatives sur la situation de l'entreprise qui peuvent l'amener à une situation de surendettement.

2.3 : Contrôle et suivi des créances en souffrance

L'augmentation des créances en souffrance a poussé les banques à préférer les services rémunérés aux dépens des prêts, et aussi, les prêts à cours termes aux dépens des prêts à moyen et long termes et à devenir très sélectives dans la sélection des dossiers de crédit (filtrage et sélection) et de durcir les conditions d'octroi (rationnement de crédit). Dans le cadre de suivi des clients défaillants, qu'ils soient particuliers, professionnels ou personnes morales, il y a lieu de focaliser les énergies sur une politique claire de recouvrement, avec la création d'un département "Recouvrement et Contentieux" doté de compétences nécessaires.

Une entreprise en difficulté passagère doit normalement compter sur le soutien de la banque pour éviter la faillite et les licenciements qui s'en suivent. En France, le législateur, conscient des problèmes causés par la faillite d'une entreprise, accorde une période transitoire de redressement et de rééquilibrage de sa trésorerie, pour sauver ses investissements et l'emploi.

La banque doit accompagner les clients qui montrent des signes de manquement à leurs obligations dans les délais convenus (contractuels) en l'informant (conformément à la loi bancaire de BAM) et leur proposant des plans et des solutions organisant le remboursement progressif de leurs créances en souffrance, selon leurs niveaux de complexité.

Il faut signaler également, que l'offre de crédit par les banques est soumise à des contraintes, car les banques sont dans leur majorité, des banques de dépôts. Un environnement économique et institutionnel est nécessaire pour favoriser une transformation du court en moyen ou long terme de la part des banques. Ainsi, savoir si les banques sont frileuses face aux financements à moyen terme et en faveur des PME ou si les conditions économiques, juridiques et institutionnelles ne sont pas remplies pour permettre ces financements font l'objet de débats. La séquence de rentabilité *ex ante* des banques s'oppose à la séquence de rentabilité *ex post* des entrepreneurs (Picory, Geffroy, 1995). Il leur est difficile de s'immobiliser à long terme en proportions importantes, car toute extension dans ce sens, augmente le taux de risque de non paiement. Cela apparaît clairement dans les types de financements offerts par les banques, qui sont concentrés dans les postes du bas du bilan, alors que le financement du haut du bilan est encore faible, ce qui est une spécialité des banques d'affaires, dont le Maroc en manque.

Les banques cherchent à maximiser leurs rentabilités, prêtent après étude et sélection, elles ne sont pas intéressées par le risque, n'encourage pas l'innovation. Elles s'intéressent aux prêts à

cours termes (*Credoc*, crédit compagne, trésorerie...) et des services d'intermédiation avec prélèvement des commissions.

De leur côté, certaines entreprises n'ont pas une vision claire de leurs projets et même la façon de leurs présentations pour le financement, préfèrent des placements financiers rentable et à court terme. La relation de la banque avec l'entreprise est une relation de court terme et non de long terme.

Enfin, une amélioration de la conjoncture économique à l'échelle nationale et internationale est très souhaitable et ce, pour impacter favorablement les grands chantiers et l'activité de l'entreprise exportatrice et par effet d'entraînement, les activités des autres entreprises nationales. Cela ne peut être que bénéfique à leurs trésoreries, les poussant ainsi à respecter davantage leurs engagements envers les banques, ce qui réduira, le niveau de créances en souffrance des établissements bancaires.

Conclusion

Nous avons essayé d'aborder la relation banque/client à travers l'évolution des créances en souffrance, qui touche en grande partie les entreprises. La gestion de ce risque suppose aussi bien une gestion et une bonne gouvernance, permettant à la banque de surmonter les risques de la sélection adverse et du risque moral, par la mise en place d'un certain nombre de principes : une bonne sélection, se concentrer sur les relations long, l'exigence des garanties et le rationnement des prêts. La nécessité pour la banque de la mise en place de ces principes exige des coûts supplémentaires pour l'instauration et le renforcement des fonctions comme l'audit, l'inspection, le système de collecte d'information, la formation, aussi bien pour la banque que pour l'entreprise.

On se demande alors à propos de la relation de la banque vis-à-vis de ses clients, à travers ses dispositifs mis en œuvres aussi bien en amont qu'en aval, pour maintenir ses relations et fructifier ses fonds ou encore minimiser les coûts des défaillances qui peuvent survenir.

La majorité des incidents de paiement des ménages ne sont pas dû au taux d'intérêt mais plus tôt à des chocs externes et à des accidents de la vie (changement/perte d'emploi, frais imprévus, maladie...) ou/et d'une mal évaluation de l'octroi de la part de la banque. Contrairement aux entreprises, il s'agit surtout d'une mauvaise gestion qui impact sa solvabilité.

Il relève de la synthèse des comportements et l'identification des besoins solvables, qui met en évidence banque – entreprise et la fragilité de cette relation en raison principalement de la subjectivité et de l'hyper-personnalisation des rapports de ces deux acteurs économiques dans notre pays.

En termes de preuve et d'après l'étude des supports, la protection du déposant est à peine amorcée, alors qu'en est-il de celle du débiteur et des entreprises en difficulté ? qu'en est-il de l'endettement des ménages et de l'abus de crédit ou son insuffisance? Il y a lieu de souligner le rôle de l'Etat pédagogue, par la mise en place d'une politique d'éducation financière et protecteur du consommateur.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Boushib K, (2019). Le financement des petites et moyennes entreprises au Maroc. Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 4 : Juillet 2019/ Volume 2 : numéro 3 » p : 144-153
- [2] Daniel Szpiro, (2009). Economie monétaire et financière. ed, de Boeck, pp139-146
- [3] El Haloui Mohammed. (1997). Banques - Entreprises fragilité d'une relation. ed, BREDA.
- [4] Ester Jeffers & Olivier Pastre, (2007). Economie Bancaire. Ed Economica.
- [5] Frédéric Mishkin et al , (2010). Monnaie, banque et marchés financiers. 9eme Édition.
- [6] Jean Yves Capul, (2004). *Analyse et Gestion du Risque Bancaire* », publié par La Banque Mondiale.
- [7] Joel Jalladean, (1998). *Introduction à la Macroéconomie : Modélisations de base et redéploiements théoriques contemporains*. Premisses, de Boek Université 2 édition.
- [8] Joseph E. Stiglitz et Andrew Weiss, (1981). Credit Rationing in Markets with Imperfect Information. The American Economic Review, Vol.71. N°3, pp. 393-410
- [9] Krugman Paul r.& Obstfeld Maurice, (1998). *Economie Internationale*. Ed Nouveaux Horizons.
- [10] Lacan, L. (2010). *Les dossiers de contentieux des banques : observatoire privilégié de la relation d'endettement. Entreprises et histoire*.
- [11] Philippe Hugon, (2007) . *Rentabilité du secteur bancaire et défaillances du financement du développement: Le cas de la CEMAC*. Revue tiers Monde, Vol.48, N°192 (Octobre-décembre).
- [12] Sylvie Diatkine, (2002). *Les fondements de la Théorie Bancaire*. Dunod, Paris.
- [13] Horizons Bancaires, (2009). *Les moyens de paiements, pierre angulaire de l'intermédiation financière*. N°338 – Juin.
- [14] Tableaux de bord du système bancaires, Bank Al Maghrib, Juin 2008 à Juin 2017
- [15] Direction des Etudes et des Prévisions Financières: Tableau de bord des indicateurs macro-économiques, de 2006 à 2017
- [16] <http://www.bkam.ma/> Consulté le 20 Juin 2019